



SOMMAIRE

Description médicament
Informations
Utilisation
Effets indésirables
Conservation
Info. supplémentaires

Fiche info

Résumé des caractéristiques du produit

Notice

CHLORUMAGENE, poudre orale - Notice patient



ANSM - Mis à jour le : 18/02/2020

Dénomination du médicament

CHLORUMAGENE, poudre orale
Magnésium (hydroxyde de)

Encadré

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que CHLORUMAGENE, poudre orale et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre CHLORUMAGENE, poudre orale ?
3. Comment prendre CHLORUMAGENE, poudre orale ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver CHLORUMAGENE, poudre orale ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE CHLORUMAGENE, poudre orale ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ? ↑

Ce médicament est un laxatif (il stimule l'évacuation intestinale).

Ce médicament est préconisé dans la constipation occasionnelle, il agit habituellement en 6 à 8 heures.

Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE CHLORUMAGENE, poudre orale ? ↑

Ne prenez jamais CHLORUMAGENE, poudre orale :

- en cas de constipation chronique,
- en cas de certaines maladies de l'intestin et du côlon (rectocolite, maladie de Crohn...),
- en cas de douleurs abdominales (douleurs du ventre),
- en cas d'insuffisance rénale sévère,
- chez l'enfant de moins de moins de 12 ans sans la prescription d'un médecin.

Avertissements et précautions

Mise en garde

PAS D'UTILISATION PROLONGÉE (SUPERIEURE A 8 JOURS) SANS AVIS MEDICAL

Constipation occasionnelle :

Elle peut être liée à une modification récente du mode de vie (voyage). Le médicament peut être une aide en traitement court. Toute constipation récente inexplicquée par le changement du mode de vie, toute constipation accompagnée de douleurs, fièvre, de gonflement du ventre doit faire demander l'avis du médecin.

Constipation chronique (constipation de longue durée) :

Elle ne doit pas être traitée par un laxatif stimulant.

Elle peut être liée à deux causes :

- soit une maladie de l'intestin qui nécessite une prise en charge par le médecin,
- soit à un déséquilibre de la fonction intestinale dû aux habitudes alimentaires et au mode de vie.

Le traitement comporte entre autres :

- une augmentation des apports alimentaires en produits d'origine végétale (légumes verts, crudités, pain complet, fruits...)
- une augmentation de la consommation d'eau et de jus de fruits
- une augmentation des activités physiques (sport, marche...)
- une rééducation du réflexe de défécation
- parfois, l'adjonction de son à l'alimentation

Il est utile de prendre conseil auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Précautions d'emploi

Ce médicament peut entraîner une perte de potassium. L'association avec d'autres médicaments (comme certains diurétiques ou certains médicaments pour le cœur) peut être dangereuse.

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant de prendre CHLORUMAGENE, poudre orale.

Enfants

Chez l'enfant, le traitement de la constipation est basé sur des mesures d'hygiène de vie et de diététique : notamment utilisation de la bonne quantité d'eau avec les poudres de laits infantiles, alimentation riche en produits d'origine végétale, adjonction de jus de fruits.

Le traitement par un laxatif stimulant sans avis médical est contre-indiqué. (La prise régulière de laxatifs dans le jeune âge peut entraver le fonctionnement normal du réflexe de défécation).

Chez les jeunes enfants, l'utilisation d'hydroxyde de magnésium peut provoquer une hypermagnésie, en particulier s'ils présentent une insuffisance rénale ou une déshydratation.

Autres médicaments et CHLORUMAGENE, poudre orale

Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

Certains médicaments peuvent être influencés par l'hydroxyde de magnésium ou influencer sur l'efficacité de l'hydroxyde de magnésium. Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez déjà : - des salicylates.

CHLORUMAGENE, poudre orale avec des aliments et boissons

Sans objet.

Grossesse et allaitement

Ce médicament doit être utilisé avec prudence pendant la grossesse et l'allaitement.

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Sans objet.

CHLORUMAGENE, poudre orale contient

Sans objet.

3. COMMENT PRENDRE CHLORUMAGENE, poudre orale ? ↴

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

La dose recommandée est d'une cuillère doseuse le soir au coucher ou le matin à jeun.

A prendre dilué dans un verre d'eau.

Le traitement doit être de courte durée (8 à 10 jours maximum).

Si l'effet du traitement est insuffisant, il ne faut pas augmenter la dose, ni prolonger l'usage, mais demander avis à votre médecin.

Dans tous les cas se conformer strictement à l'ordonnance de votre médecin.

Si vous avez pris plus de CHLORUMAGENE, poudre orale que vous n'auriez dû

Des diarrhées peuvent être observées en cas de surdosage. Si vous avez pris ou donné plus de CHLORUMAGENE, poudre orale qu'il ne fallait ou plus longtemps qu'il ne fallait, contacter votre médecin.

Si vous oubliez de prendre CHLORUMAGENE, poudre orale

Sans objet.

Si vous arrêtez de prendre CHLORUMAGENE, poudre orale

Sans objet.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ? ↴

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Très rare (pouvant affecter jusqu'à 1 patient sur 10000) :

- Hypermagnésémie. Cela a été observé après l'administration prolongée à des patients atteints d'une insuffisance rénale.

Fréquence indéterminée (ne peut pas être estimée sur la base des données disponibles) :

- Douleurs abdominales.

- Diarrhées.

Dans ces cas arrêter le traitement et demander avis à votre médecin.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet: www.signalement-sante.gouv.fr.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER CHLORUMAGENE, poudre orale ? ↴

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les

médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS ↗

Ce que contient CHLORUMAGENE, poudre orale ↗

· La substance active est :

Hydroxyde de magnésium..... 100 g

Qu'est-ce que CHLORUMAGENE, poudre orale et contenu de l'emballage extérieur ↗

Ce médicament se présente sous la forme de poudre orale.

Boîte de 100 g avec une cuillère doseuse de 4 mL.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ↗

SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES PHARMACEUTIQUES (S.E.R.P.)

5, RUE DU GABIAN
IMMEUBLE "LE TRITON"
98000 MONACO
MONACO

Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché ↗

SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES PHARMACEUTIQUES (S.E.R.P.)

5, RUE DU GABIAN
IMMEUBLE "LE TRITON"
98000 MONACO
MONACO

Fabricant ↗

SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES PHARMACEUTIQUES (S.E.R.P.)

5, RUE DU GABIAN
IMMEUBLE "LE TRITON"
98000 MONACO
MONACO

Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen ↗

Sans objet.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est : ↗

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

Autres ↗

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).

[Retour en haut de la page](#) ↗